



28 d, rue de la Rotonde - 25000 BESANÇON

Contacts : 03 81 50 60 07 - 06 68 50 91 62

chaprais@gmail.com - vivreauxchaprais.canalblog.com - www.chaprais.fr

Monsieur Eric ALAUZET

Député de la 2^{ème} Circonscription du Doubs

59 Rue de Belfort

25000 BESANÇON

Besançon le 27 Décembre 2013

Objet : La Loi Duflot

Réf. : Votre courrier du 16/12/2013

Monsieur le Député,

Nous avons bien reçu votre courrier en date du 16 décembre 2013 faisant réponse à nos questions formulées dans notre lettre du 5 novembre. Nous vous en remercions.

Concernant les conditions fixées par la loi dite « DUFLOT » quant aux avantages fiscaux accordés à l'acquéreur d'un logement proposé ensuite à la location. Nous n'avons toujours pas compris quel était le mécanisme réglementaire mis en place afin de s'assurer de la modération exigée du loyer par rapport à la moyenne calculée dans une ville précise.

Certes les informations et les documents joints, émanant de l'ADIL, sont intéressants. Mais comment et qui contrôle que les contrats de location de ces logements éligibles au dispositif DUFLOT, sont inférieurs aux moyennes données ? S'agit-il d'un simple contrôle à posteriori sur la base de déclaration des revenus immobiliers imposables de ces propriétaires ?

Si vous pouviez nous éclairer d'avantage sur cet aspect précis, nous ne manquerions pas d'en informer les habitants du quartier des Chaprais.

Nous vous en remercions par avance et vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

J.Claude GOUDOT.